

(N°ONU, désignation de la matière)

*Exemple : UN 3332, Matières radioactives en colis de type A sous forme spéciale non fissiles ou fissiles exceptées, Classe 7, ADR*

Expéditeur	Destinataire
Nom :	Nom :
Société :	Société :
Service :	Adresse :
Adresse :	
Ville :	Ville :
Pays :	Pays :
Téléphone :	Téléphone :
Télécopie :	Télécopie :

Contenu(s)	
Nom du radionucléide et symbole	
Description du produit - État physico chimique	
Forme spéciale	
Activité	
Activité Totale	

Emballage et étiquetage					
Type de colis	Dimensions	Indice transport	Indice sûreté* criticité	Étiquetage	
Colis exceptés		/	/	I Blanc	
Colis de type A				II Jaune	
Colis .....				III Jaune	
Masse brute du colis :					

Envoi sous utilisation exclusive :  Oui  Non

Remarques : Débit de dose gamma au contact de l'emballage :  
Débit de dose neutrons au contact de l'emballage :

« Je déclare que le contenu de ce chargement est décrit ci-dessus de façon complète et exacte par la désignation officielle de transport et qu'il est convenablement classé, emballé, marqué, étiqueté, muni de plaques étiquettes et à tous les égards bien conditionné pour être transporté conformément aux réglementations internationales et nationales applicables. »

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature

Nom et qualité du signataire :

\* Si matière nucléaire

**ANNEXE À LA DÉCLARATION D'EXPÉDITION**

Expéditeur	Destinataire
Nom :	Nom :

Emballage :	Contenu(s) :
Numéro :	Description :
	Activité totale :

TRANSPORTEUR	Société/Service :
Je soussigné (nom du conducteur) ..... , déclare :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• avoir pris connaissance des consignes de sécurité qui m'ont été remises pour ce transport,</li> <li>• avoir vérifié le chargement (arrimage des colis, signalisation et étiquetage du véhicule),</li> <li>• disposer des équipements de première intervention réglementaires et de ceux décrits dans les consignes,</li> <li>• disposer des consignes de sécurité.</li> </ul>	
<b>Poids brut total :</b>	<b>Date :</b>
<b>Nombre de colis effectivement chargés :</b>	<b>Signature :</b>

**Rappels réglementaires (non exhaustifs) :**

Le débit d'équivalent de dose ne doit pas dépasser 2 mSv/h en tout point de la surface externe d'un colis et 0,1 mSv/h à 1 m du colis. Pour le colis excepté le débit d'équivalent de dose au contact du colis doit être inférieur à 0,005 mSv/h.

De même, l'intensité du rayonnement en tout point externe du véhicule ne doit pas dépasser 2 mSv/h et 0,1 mSv/h à 2 m de la surface externe du véhicule.

RADIOPROTECTION AU DÉPART	Unité :
Je soussigné (nom de l'agent de radioprotection) ..... , déclare avoir vérifié :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• que la déclaration d'expédition a été remise au conducteur,</li> <li>• la validité et l'adaptation au transport à entreprendre de l'unité de transport,</li> <li>• l'arrimage des colis, la conformité de l'étiquetage des colis et de l'unité de transport,</li> <li>• que le conducteur est titulaire d'une attestation de formation en cours de validité et adaptée au transport à entreprendre.</li> </ul>	
<b>Date :</b>	<b>Signature :</b>

Débit d'équivalent de dose (mSv/h)		Contamination résiduelle (Bq/cm <sup>2</sup> )	
Au contact du colis		Au niveau du colis (β, γ)	
À 1 m du colis		Au niveau du colis (α)	
Au contact du véhicule		Au niveau du véhicule (β, γ)	
À 2 m du véhicule		Au niveau du véhicule (α)	
Au niveau de la cabine		Appareils utilisés :	
Date du contrôle :			
Remarques :			

La contamination résiduelle non fixée sur une surface accessible du colis doit rester inférieure à 4 Bq/cm<sup>2</sup> pour les rayonnements bêta, gamma et alpha de faible toxicité et 0,4 Bq/cm<sup>2</sup> pour les autres rayonnements émetteurs alpha. Cependant il est conseillé de prendre respectivement les valeurs de 0,4 et 0,04 Bq/cm<sup>2</sup>.